



Rapport d'activité 2020

Accueil et Soins

EAM en tout ou partie

Le jardin Des Amis

Avril 2021

N° FINESS : 870016391

**Etablissement d'Accueil Médicalisé
en tout ou partie**

Le Mazet
87590 ST JUST LE MARTEL



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Table des matières

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	4
2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE	5
3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
3.1. L'agrément.....	7
3.2. L'implantation et l'architecture.....	7
3.3. Les missions	7
3.4. Les équipes, l'organigramme.....	8
3.5. Les évolutions en 2020	9
4. LA POPULATION ACCUEILLIE.....	9
4.1. Les entrées et les sorties	9
4.1.1. Les admissions	9
4.1.2. Les sorties	11
4.1.3. La liste d'attente	12
4.2. Le profil des personnes accueillies	12
4.2.1. Typologie du handicap.....	12
4.2.2. Répartition Hommes/ femmes.....	14
4.2.3. Données relatives aux classes d'âge.....	14
4.2.4. Durée de séjour	16
4.2.5. Mesures de protection	17
4.2.6. Répartition des domiciles de secours (Foyers uniquement)	17
4.3. Données relatives à l'activité.....	18
4.3.1. L'absentéisme.....	18
4.3.2. Les hospitalisations.....	19
4.3.3. Les journées réalisées.....	19
4.4. L'accueil des visiteurs	19
4.4.1. Les visites d'établissement ou contacts	19
4.4.2. Les périodes de découverte.....	20
5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	21
5.1. Les projets individualisés réalisés en 2020.....	21
5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés.....	22
5.2.1. L'accompagnement à l'autonomie	22
5.2.2. L'accompagnement pour la participation sociale	23
5.2.3. L'accompagnement à la santé (tous les établissements et services).....	24

5.2.4.	Les Soins et le prendre soin (partie supplémentaire pour l' EAM).....	26
5.2.4.1.	Les soins médicaux et paramédicaux réalisés	26
5.2.4.2.	Les soins spécialisés en psychiatrie	29
5.2.5.	L'accompagnement et le soutien psychologique	29
5.2.6.	La coordination au service d'un accompagnement global	31
5.3.	Les prestations au service des projets individualisés	32
5.3.1.	Les activités artistiques et culturelles.....	32
5.3.2.	Les activités de maintien des acquis.....	33
5.3.3.	Les activités de bien être	33
5.3.4.	Les sorties en autonomie : intégration dans la vie de la cité	34
5.4.	Les actions de prévention et de sensibilisation.....	35
5.4.1.	La prévention et l'éducation à la santé	35
5.4.2.	L'usage d'internet et des réseaux sociaux.....	35
6.	PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT	35
6.1.	Les projets spécifiques.....	35
6.2.	Les partenariats professionnels.....	35
6.3.	Les partenariats de santé	35
6.4.	L'intervention d'association bénévole	36
7.	L'EXPRESSION DES USAGERS	36
7.1.	Le conseil de la vie sociale	36
7.2.	Les enquêtes de satisfaction	36
7.3.	Groupes de paroles ou d'expression	36
8.	LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE	37
9.	LA DEMARCHE QUALITE	38
9.1.	Gestion des risques.....	38
9.2.	Les formations au service de la qualité de l'accompagnement	38
9.3.	Groupes de travail ou projets spécifiques	38
9.4.	La révision des outils de la loi 2002-2.....	39
9.5.	Les évaluations réalisées	39
9.6.	Les formations au service de la qualité de l'accompagnement	39
9.7.	Suivi du plan d'actions de l'année	39

1. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

1961-2021

60 ans d'existence – 90 établissements et services – 3 000 personnes accompagnées

De ses origines, la Fondation des Amis de l'Atelier garde profondément ancrée en elle cette conviction que toute personne porte en elle une richesse à même de se révéler dans un environnement propice. Elle entend donc créer les conditions pour cela et ainsi contribuer à construire une société dans laquelle chacun trouve sa place, en se mettant au service des personnes à risque d'exclusion et, plus spécifiquement des personnes qui souffrent d'un handicap et doivent vivre dignement avec. À cet effet, elle met l'accent sur la primauté et l'unicité de la personne, le refus de la fatalité, l'espérance, l'authenticité et la prise en compte de la spiritualité dans le respect de la laïcité. La Fondation des Amis de l'Atelier se place dans la perspective d'apporter le meilleur accompagnement qui soit pour chaque personne accueillie, sans distinction, et pour cela d'agir à tous les niveaux qui y participent : terrain, administratif ou logistique.

L'action de la Fondation se déploie tout particulièrement avec l'objectif de répondre aux ambitions suivantes, posées par la gouvernance de la Fondation, à savoir l'accueil et respect de l'expression de la personne, une démarche résolument inclusive et le fait d'être force de proposition et d'innovation.

Ces valeurs et ces ambitions ainsi réaffirmées par le Conseil d'Administration, ce sont alors les professionnels de la Fondation qui ont travaillé de manière collaborative pour définir la stratégie de mise en œuvre.

651 salariés et usagers ont ainsi participé et travaillé, dans le cadre de 70 réunions, sur la déclinaison stratégique et la proposition de 236 actions.

La déclinaison stratégique de ce nouveau Projet ainsi construite réaffirme les enjeux « cœur de métier » suivants :

- affirmer la primauté de l'exercice du droit commun dans l'accueil et l'accompagnement,
- favoriser l'émergence de l'auto-détermination et adapter l'accompagnement à ce principe,
- développer une expertise et garantir un socle commun de pratiques, quelle que soit la typologie du handicap,
- agir en direction des aidants en offrant à l'entourage (famille et proches) des dispositifs de soutien, d'information, de formation, de répit et d'accompagnement,
- développer une culture médicale et soignante au service de la politique médicale et de prévention,
- relever le défi des nouvelles technologies en favorisant l'acculturation numérique au service de l'inclusion des usagers.

Ces priorités concernant notre cœur de métier seront soutenues par une organisation et un management adaptés aux évolutions des politiques publiques et aux ambitions de la Fondation et par le développement d'un dispositif de pilotage permettant l'efficacité globale de la Fondation au travers de la définition d'indicateurs de pilotage pertinents et efficaces et de la mise en place d'un contrôle interne.

La Fondation s'engage à insuffler une politique de gestion des risques apprenante, maîtriser la capacité de développement et favoriser l'innovation pour répondre aux besoins actuels et futurs et structurer et favoriser les partenariats. Enfin, elle mettra tout en œuvre pour favoriser une culture commune au sein de la Fondation et pour renforcer la formation interne par la structuration du service formation.

2. LA FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER EN HAUTE-VIENNE

La Fondation des Amis de l'Atelier est implantée depuis 2008 dans le département de la Haute-Vienne. Implantée en Ile de France, elle répond positivement en 2008 à la demande de reprise de 4 établissements et services situés à Saint Just le Martel près de Limoges. Ce site né après guerre comprenait un ESAT, un foyer d'hébergement, un SAVS et un foyer de vie. Dès la reprise, des projets de rénovation, de relocalisation et d'extension sont lancés et obtiennent tous l'accord favorable du CROSMS et des financeurs.

Les projets menés par la Fondation porte à six le nombre d'établissements médico-sociaux dans le département de la Haute-Vienne et amènent à une forte augmentation des places: un ESAT de 113 Etp, un SAVS de 45 places, un EAM de 61 places, un FAM de 15 places, un Foyer de vie de 14 places, un accueil de jour de 19 Etp.

La signature du premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2018 – 2021) entre la Fondation, l'ARS de la Nouvelle Aquitaine et le département de Haute Vienne intervient alors que le projet de Département de la Fondation en Haute-Vienne est en cours de finalisation. A la croisée du projet stratégique de la Fondation, du schéma départemental et régional, ce CPOM, engage les établissements dans une logique de transformation et de pérennisation de leur offre. Dans l'objectif d'en faire un outil opérationnel, ce projet est le fruit de la collaboration des cadres des établissements, de la direction générale de la Fondation et des financeurs. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

⇒ Inscrire la Fondation dans la démarche « *Réponse Accompagnée Pour Tous* »

Afin de faciliter les évolutions des projets de vie des personnes accompagnées, la Fondation a structuré son organisation autour de plateformes. Chaque plateforme dispose d'une cellule d'orientation permettant de regrouper l'ensemble des acteurs et de partager autour de différentes situations. L'objectif est ainsi de trouver la ou les solutions les plus adaptées possibles. La Fondation dispose déjà d'un large réseau de partenariats, qui reste à étoffer afin de développer des réponses davantage individualisées et inclusives. Elle doit poursuivre son effort pour inscrire son action au sein des évolutions du secteur : « ***comment offrir une solution d'accueil et d'accompagnement à chacun pour éviter les ruptures de parcours ?*** »

⇒ Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap

La proportion de personnes handicapées souffrant de handicap psychique augmente chaque année au sein de la population accueillie dans les établissements de la Fondation. Au cours des quatre prochaines années, la barre des 50% de personnes avec un handicap psychique devrait être franchie. La Fondation a déjà tissé des partenariats et signé des conventions avec les principaux acteurs du secteur de la santé mentale de Limoges. Il convient de renforcer ce travail partenarial et de développer une réelle expertise au sein des établissements afin de répondre de manière ajustée aux besoins du territoire : « ***comment améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant un handicap psychique ?*** »

La moyenne d'âge de la population accueillie dans les établissements augmente, entraînant l'apparition de nouveaux besoins : « ***comment adapter l'offre à l'évolution des besoins liés au vieillissement de la population accueillie ?*** »

Les établissements de la Fondation sur le territoire n'ont pas développé de compétences autour de l'autisme bien que la demande commence à émerger du jeune public orienté dans nos établissements : « ***comment offrir aux personnes identifiées TSA actuellement accueillies un accompagnement et/ou des solutions d'accompagnement adaptées ?*** »

⇒ Adapter aux nouveaux besoins en favorisant l'inclusion sociale et professionnelle

La réorganisation récente de la Fondation sur le territoire a favorisé l'inclusion des personnes accompagnées et le développement d'offres en faveur de l'autonomisation. La demande est de plus en plus importante des personnes plus jeunes mais aussi des personnes plus avancées en âge qui demandent à sortir d'un milieu institutionnel. Ce virage inclusif devra s'intensifier dans les prochaines années pour favoriser l'accès au travail en milieu ordinaire, l'accompagnement professionnel ou scolaire des plus jeunes ou de l'accueil familial : **« quel que soit le besoin en matière de socialisation, comment garantir le caractère inclusif de la prestation ? »**

La population accueillie en Foyer d'Hébergement exprime de nouvelles demandes suite à sa relocalisation en centre-ville et l'arrivée de jeunes en quête d'émancipation. Face à son faible taux d'occupation, l'établissement doit rénover son projet d'établissement, changer ses modalités d'accueil et d'accompagnement et bâtir une communication qui permettrait de trouver une nouvelle dynamique : **« comment répondre aux évolutions des attentes du public accueilli en matière d'hébergement ? »**

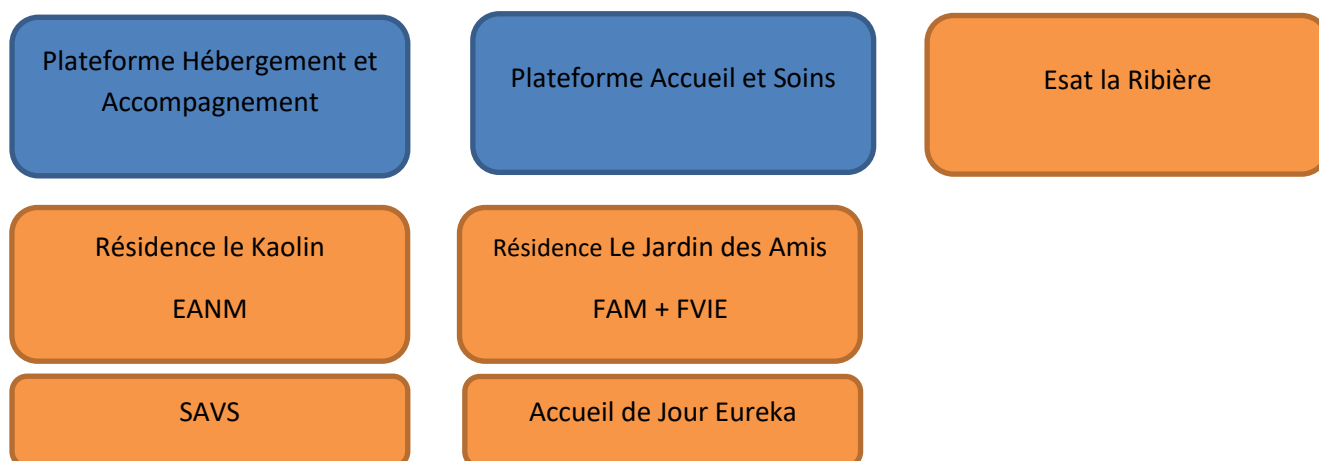
⇒ Garantir la pérennité financière des structures et un management de qualité

L'organisation en plateforme a permis d'optimiser les ressources des établissements de la Fondation sur le territoire. La rénovation des autorisations donnera une plus grande flexibilité d'accueil permettant d'améliorer ainsi les taux d'occupation des structures en difficultés. Cet effort doit se poursuivre afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières des établissements : **« comment maintenir une gestion performante ? »**

Les établissements de la Fondation sont en complète conformité concernant la réglementation des outils de la démarche qualité. En revanche, le suivi des actions reste complexe : **« comment optimiser le pilotage des établissements ? »**

Le schéma d'organisation actuel est le suivant :

- 2 plateformes regroupant chacune deux établissements ou services pilotées chacune par un directeur
- 1 établissement piloté par un directeur



3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Dates clés :

- Juillet 1997 : ouverture d'un Foyer de Vie pour PHV DI ou TP par la Fondation des Apprentis d'Auteuil
2 Janv.2008 : Reprise par la Fondation des Amis de l'Atelier
Juillet 2008 : Extension et modification de l'agrément
2015 : Réhabilitation des bâtiments
2016 : **Relocalisation du public**

3.1. L'agrément

Agrément : 29 places pour l'accueil d'adultes avec déficiences et troubles associés

- 15 places pour des personnes avec une orientation FAM pour un accueil permanent ou temporaire (répit, urgence, séquentiel et préparation de projet...)
- 14 Places pour des personnes avec orientation Foyer de Vie pour un accueil permanent ou temporaire (répit, urgence, séquentiel et préparation de projet...).

3.2. L'implantation et l'architecture



Localisation : Saint-Just-Le-Martel sur le site historique

3.3. Les missions

L'ouverture de la structure est de 365 Jours par an.

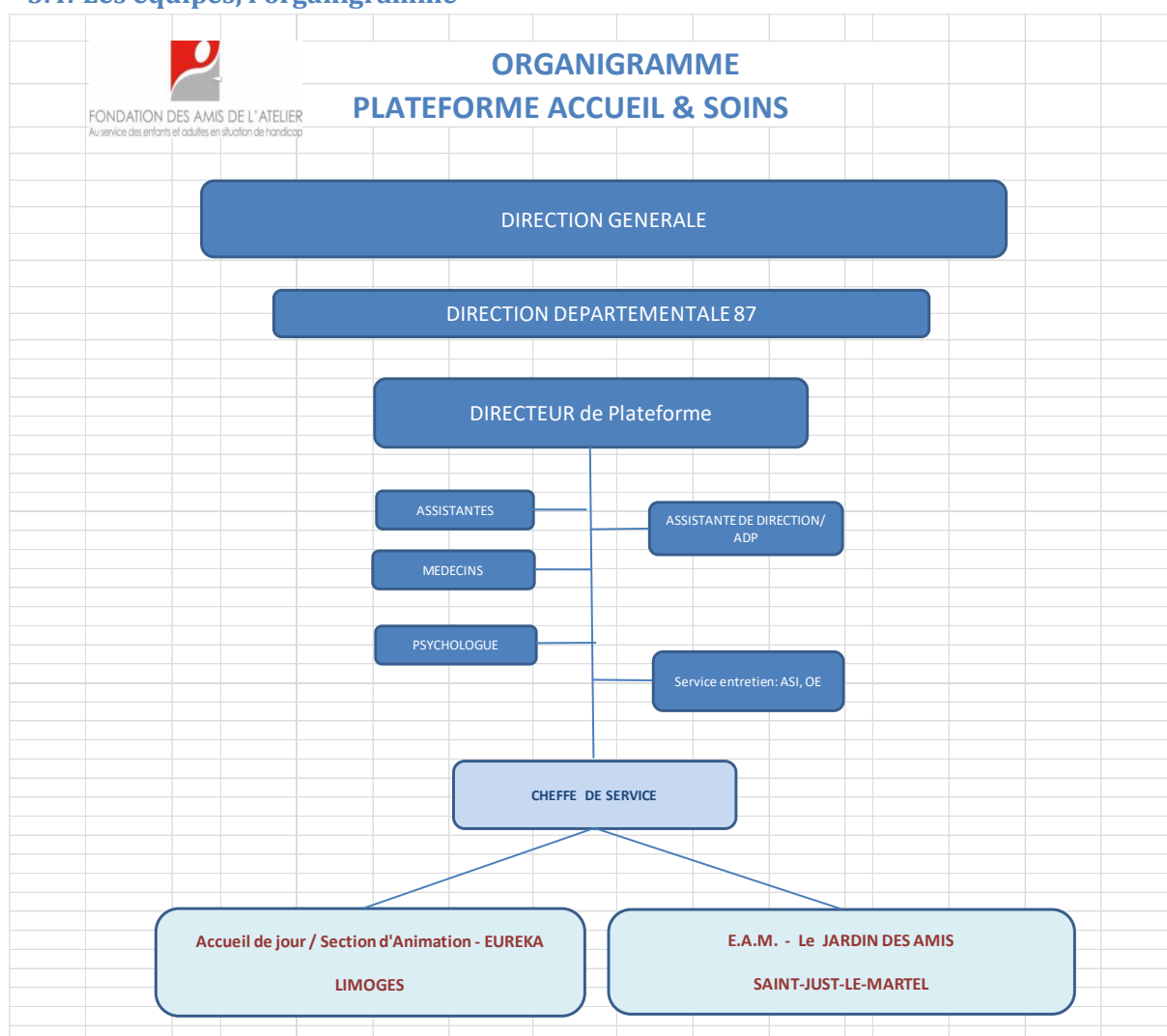
Nombre de logements : 30 chambres

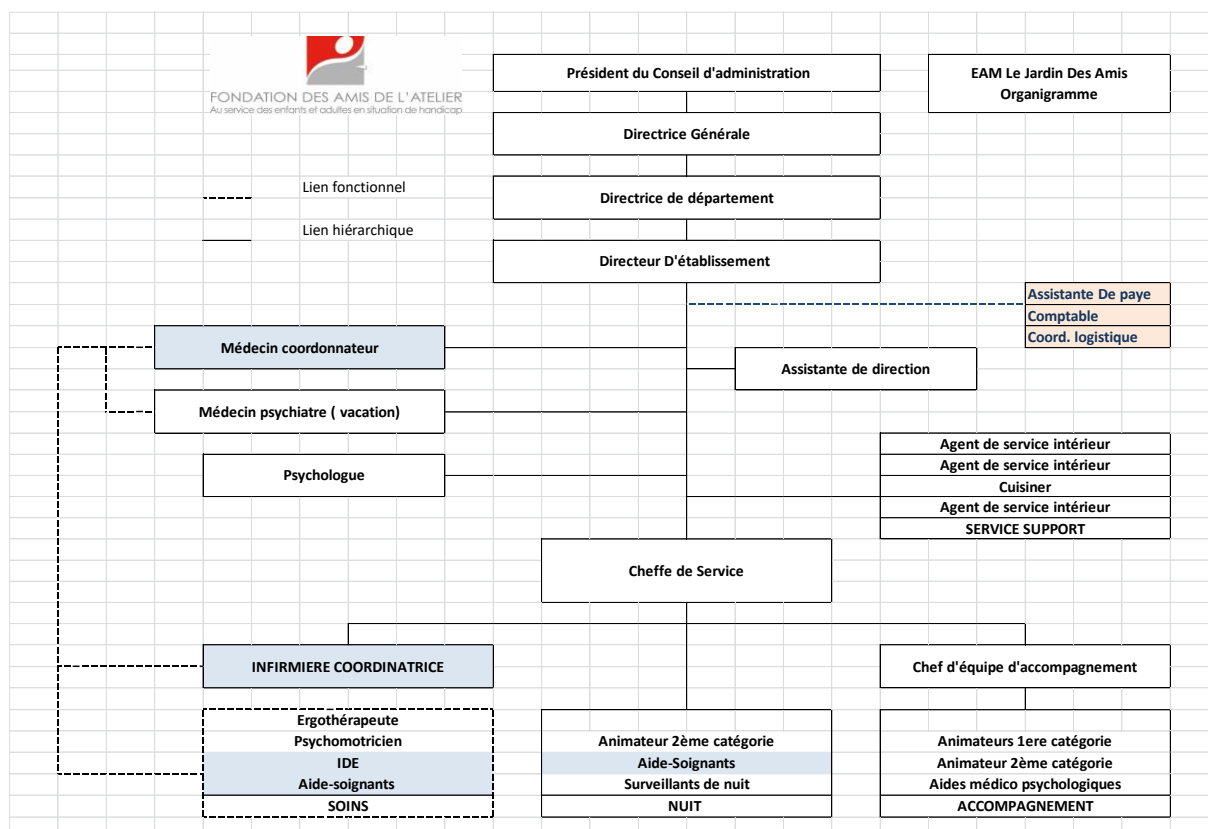
- 15 places médicalisées en hébergement collectif pour un accueil permanent ou temporaire (répit, urgence, séquentiel et préparation de projet...)
- 14 places non médicalisées en hébergement collectif pour un accueil permanent ou temporaire (répit, urgence, séquentiel, préparation de projet...)

Les missions sont de :

- a) Placer l'utilisateur au cœur de son projet d'accompagnement à l'autonomie, lui proposer une éducation à la santé adaptée
- b) Placer l'utilisateur au cœur de son projet de soins, lui proposer une éducation à la santé adaptée,
- c) Garantir la prise en charge de toute expression d'une souffrance physique ou psychique
- d) Impliquer l'utilisateur dans la préservation de ses capacités fonctionnelles
- e) Élaborer et suivre avec chaque usager son projet personnalisé
- f) Favoriser l'expression du choix et du consentement
- g) Favoriser le maintien ou le développement de ses capacités physiques cognitives et verbales
- h) Être à l'écoute des besoins de vie affective et sexuelle
- i) Soutenir si nécessaire les liens avec la famille et les proches
- j) Privilégier l'accès aux dispositifs de droit commun, et aux informations qui les concernent
- k) Proposer un projet en faveur de l'inclusion sociale et citoyenne

3.4. Les équipes, l'organigramme





3.5. Les évolutions en 2020

L'établissement sur cette période a été rattaché à la Plateforme Accueil & Soins. Il est désormais intégré dans un dispositif de parcours de la personne accompagnée. Les réunions de plateforme finalisent une réponse plus affinée aux demandes des usagers et favorisent les orientations d'une structure à l'autre.

4. LA POPULATION ACCUEILLIE

4.1. Les entrées et les sorties

4.1.1. Les admissions

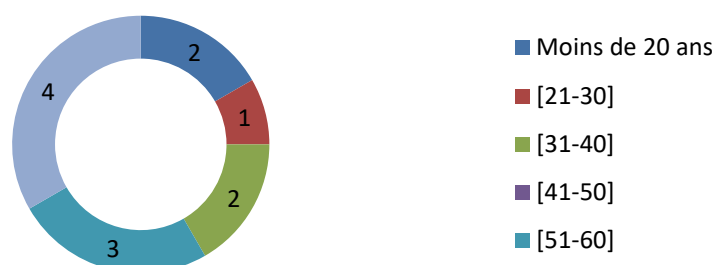
Au cours de l'année 2020, il y a eu 7 admissions sur le Foyer de Vie et 5 sur le FAM. Parmi ses admissions nous avons surtout admis des personnes en accueil temporaire.

Sur le Foyer de Vie, 2 personnes ont été admises définitivement suite à leur accueil temporaire, 4 ont fait que des accueils temporaires, une a été admise définitivement sans réaliser d'accueil temporaire.

Sur le FAM, il y a eu 1 accueil temporaire, un accueil conventionné avec un autre ESMS du département 78, et 3 accueils de personnes du Foyer de Vie qui avaient une orientation en établissement d'accueil médicalisé, et qui étaient en attente de place au FAM.

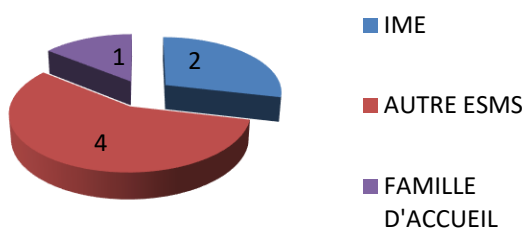
LE JARDIN DES AMIS

Nombre de personnes admises selon l'âge



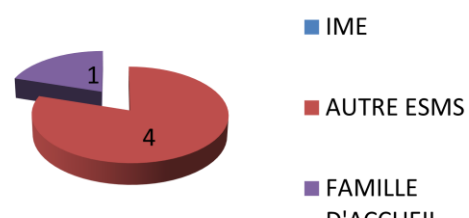
FVIE - ENTREES 2020

PROVENANCE

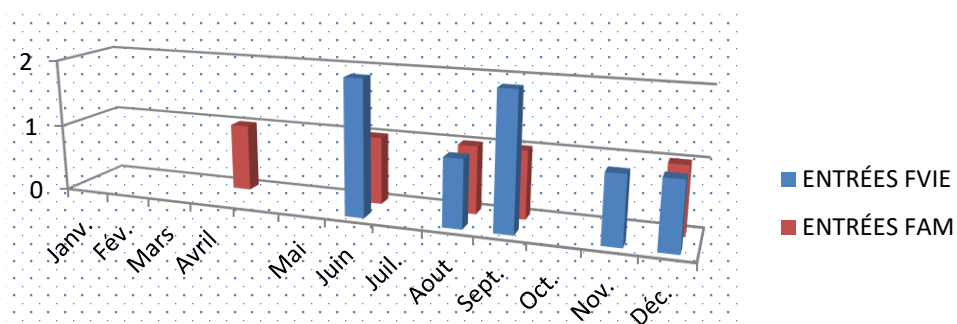


FAM - ENTREES 2020

PROVENANCE



La majorité des personnes admises en 2021 viennent d'autres ESMS.



ENTREES 2020 - LE JARDIN DES AMIS

Foyer de vie :

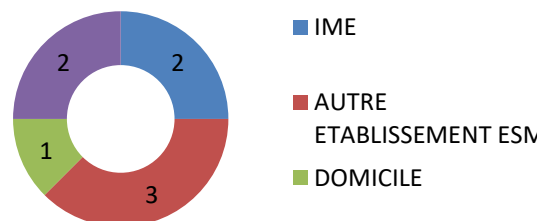
Admissions : 7 dont 6 accueils temporaires

Fam :

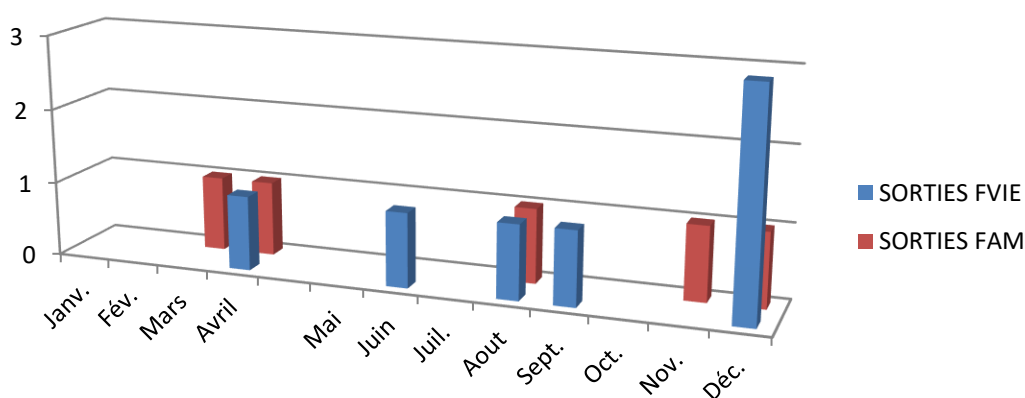
Admissions : 5 dont 2 Accueils temporaires

DUREE AT 2020	FVIE	FAM
moins 10 jours	1	
entre 10 et 50 jours	2	1
entre 50 et 90 jours	3	1
	6	2

Provenances des accueils temporaires sur 2020



4.1.2. Les sorties



SORTIES DEFINITIVES 2020 - LE JARDIN DES AMIS

Sorties définitive en 2020 :

FAM : 5 FOYER DE VIE : 7

Sur le Foyer d'Accueil Médicalisé ;

Il y a eu une exclusion définitive en mars 2020, un décès en avril 2020, deux sorties en aout et en novembre pour les accueils temporaires et une sortie d'un bénéficiaire qui a été admis en EHPAD.

Sur les sorties enregistrées, deux d'entre elles concernent des bénéficiaires présents sur l'établissement depuis très longtemps, et déjà présents à l'ouverture du FAM au 01/01/2009.

- Un est sorti le 19/03/2020 et a cumulé depuis l'ouverture du FAM, 4092 jours de présence.
- Un est sorti le 17/12/2020 pour entré en EHPAD et a cumulé 4364 jours de présence depuis le 01/01/2009.

Sur le Foyer de Vie ;

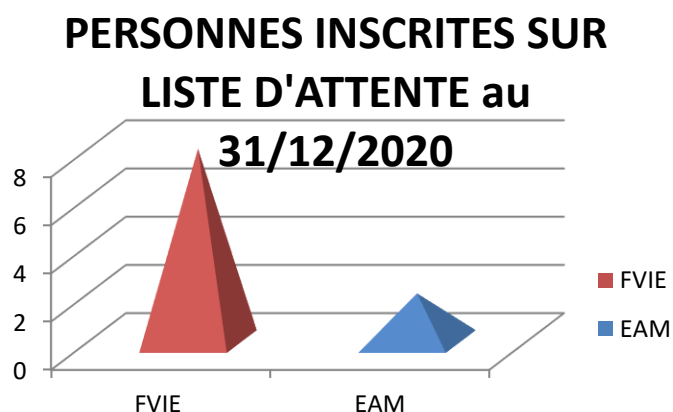
Il y a eu 3 usagers du Foyer de Vie qui ont été orientés et admis au FAM LE JARDIN DES AMIS (en avril, juin et décembre 2020). Les 4 autres sortants sont des bénéficiaires accueillis temporairement.

Deux usagers en couple ont réalisé un accueil temporaire dans un autre ESMS pour découvrir la vie en appartements de semi-autonomie, à Limoges.

4.1.3. La liste d'attente

La liste d'attente a entièrement été revue en 2019, en lien avec la MDPH, mise en place de la plateforme VIA TRAJECTOIRE

LISTE D'ATTENTE AU 31 DECEMBRE 2020		
LE JARDIN DES AMIS	FVIE	FAM
PERSONNES INSCRITES	8	2



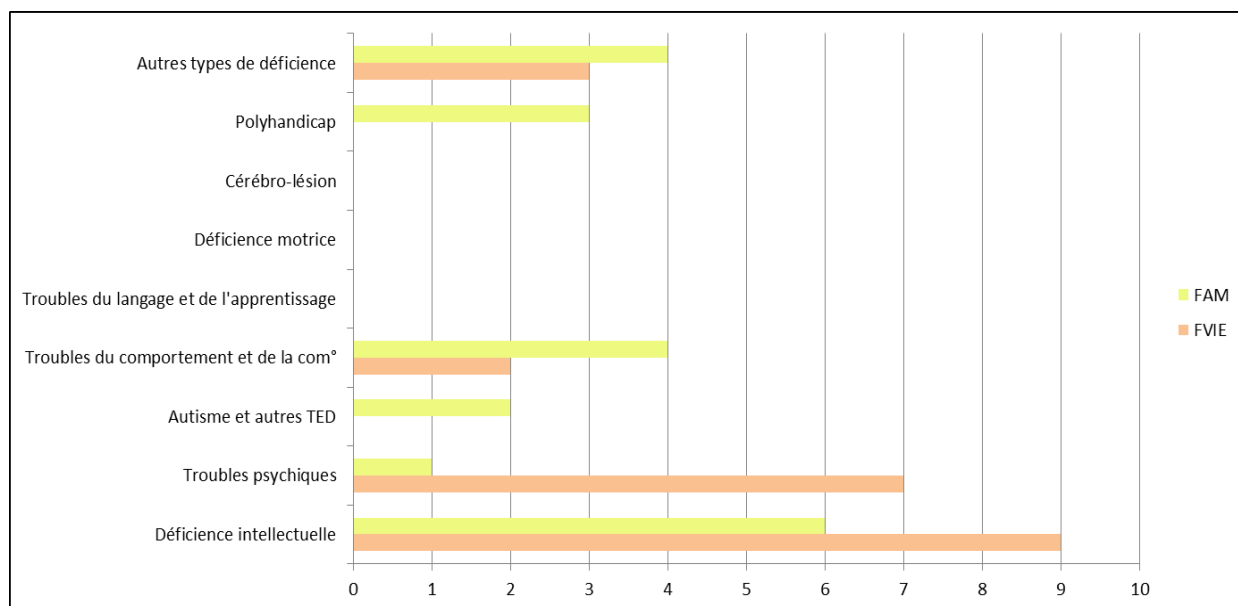
4.2. Le profil des personnes accueillies

4.2.1. Typologie du handicap

Les personnes accueillies au sein de l'établissement sont en situation de handicap mental et/ou psychique. On observe une dominance de personnes en situation de déficience intellectuelle. Une augmentation d'accueil de bénéficiaires en situation de handicap psychique est cependant notable sur le foyer de vie.

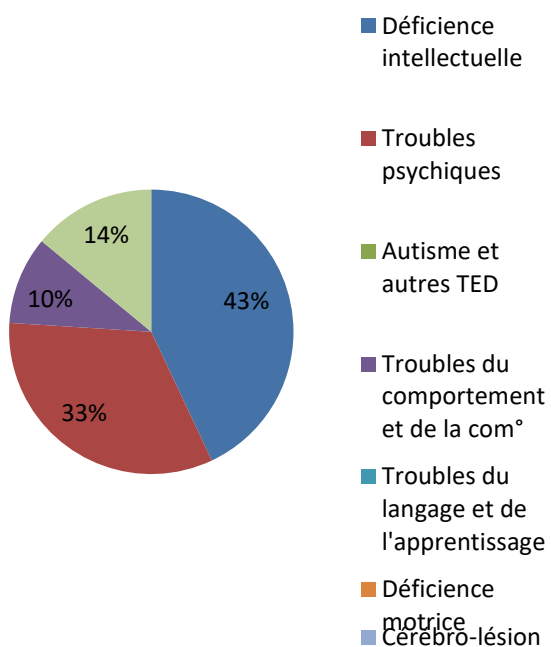
DEFICIENCES PRINCIPALES

En 2020

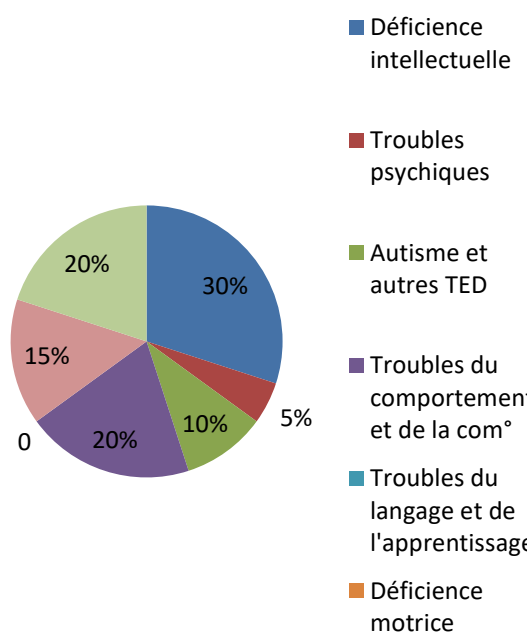


Ce tableau recense l'ensemble des usagers accueillis sur l'année 2020.

DEFICIENCES PRINCIPALES FVIE EN 2020



DEFICIENCES PRINCIPALES FAM EN 2020



4.2.2. Répartition Hommes/ femmes

Foyer d'Accueil Médicalisé :

Nombre de personnes au
31/12/2020 REPARTITION
HOMME/FEMME



Nombre de personnes selon le sexe	Nombre de personnes au 31/12
Homme	13
Femme	2
Total	15

Foyer de Vie :

Nombre de personnes au
31/12/20 REPARTITION
HOMME / FEMME



Nombre de personnes selon le sexe	Nombre de personnes au 31/12
Homme	10
Femme	4
Total	14

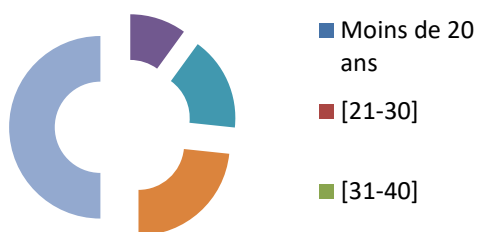
4.2.3. Données relatives aux classes d'âge

Au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé :

Moyenne d'âge 2020 :

59 ans

Nombre de personnes par tranche d'âges au 31/12/2020



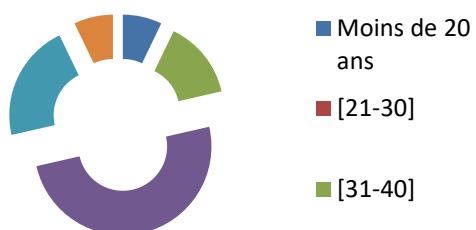
Nombre de personnes selon la tranche d'âge	Nombre de personnes au 31/12
Moins de 20 ans	0
[21-30]	0
[31-40]	0
[41-50]	3
[51-60]	5
[61 et plus]	7
Total	15

Au sein du Foyer de Vie LE JARDIN DES AMIS ;

Moyenne d'âge en 2020

47 Ans

Nombre de personnes selon l'âge au 31/12/2020



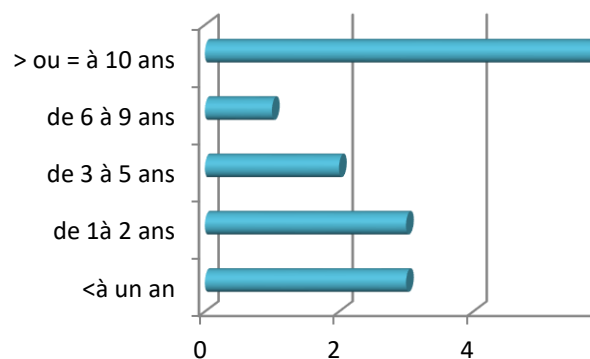
Nombre de personnes selon la tranche d'âge	Nombre de personnes au 31/12
Moins de 20 ans	1
[21-30]	0
[31-40]	2
[41-50]	7
[51-60]	3
[61 et plus]	1
Total	14

4.2.4. Durée de séjour

Au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé LE JARDIN DES AMIS ;

Durée d'accompagnement au 31/12	Nombre de personnes accompagnées depuis
<à un an	3
de 1 à 2 ans	3
de 3 à 5 ans	2
de 6 à 9 ans	1
> ou = à 10 ans	6

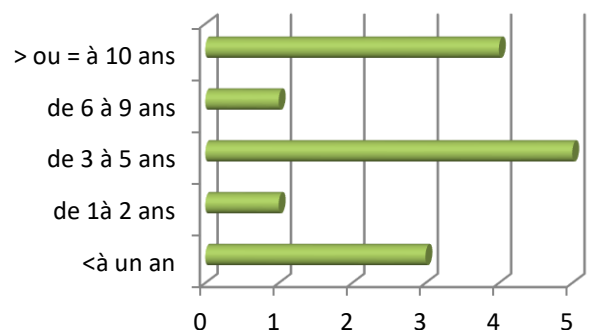
Durée accompagnement bénéficiaire au 31 12 2020



Au sein du Foyer de Vie LE JARDIN DES AMIS ;

Durée d'accompagnement au 31/12	Nombre de personnes accompagnées depuis
<à un an	3
de 1 à 2 ans	1
de 3 à 5 ans	5
de 6 à 9 ans	1
> ou = à 10 ans	4

Durée accompagnement des bénéficiaires au 31.12.2020



Durée du séjour pour les sortants (réorientations et décès)

Un homme entré le 01/01/2009 : durée du séjour 11 ans, 2 mois et 13 jours

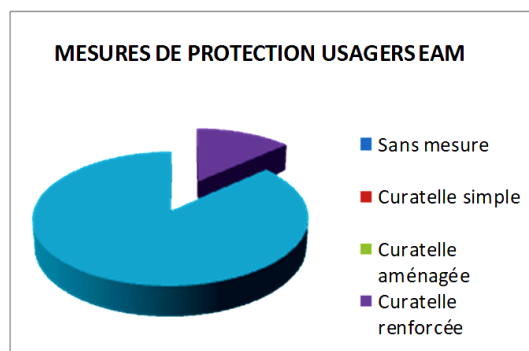
Un homme entré le 01/01/2009 : durée du séjour 11 ans, 11 mois et 23 jours

Un homme entré le 27/04/2017 : durée du séjour 2 ans, 11 mois et 29 jours

4.2.5. Mesures de protection

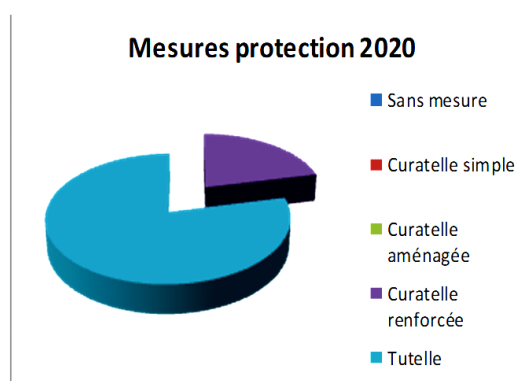
Pour Foyer d'Accueil Médicalisé

Mesure de protection	Nombre
Sans mesure	0
Curatelle simple	0
Curatelle aménagée	0
Curatelle renforcée	2
Tutelle	13
MASP	0
Autre	0
Total	15



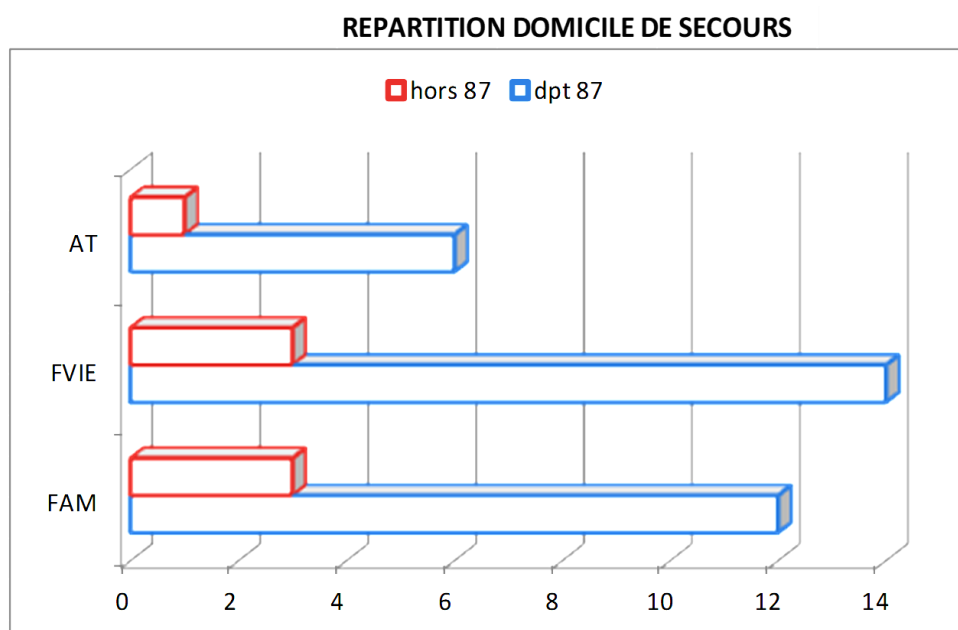
Pour Foyer de Vie

Mesure de protection	Nombre
Sans mesure	0
Curatelle simple	0
Curatelle aménagée	0
Curatelle renforcée	3
Tutelle	11
MASP	0
Autre	0
Total	14



4.2.6. Répartition des domiciles de secours (Foyers uniquement)

La majorité des personnes admises sur le Jardin Des Amis dépendent du département de la Haute-Vienne

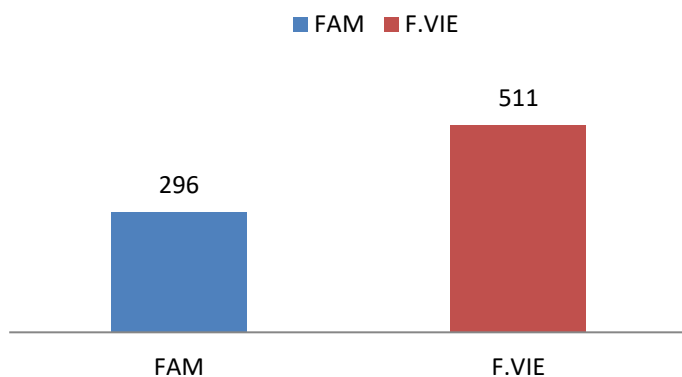


4.3. Données relatives à l'activité

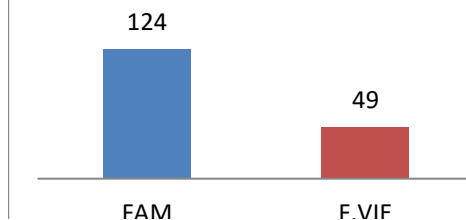
2020	JOURS D'ACCUEIL CUMULES				JOURS D'ABSENCE			NBRE TOTAL JOURS ABSENCE
	JOURS DE PRESENCES	NBRS DE JOURS D'ACCUEIL TEMPORAIRE	NBRS DE JOURS DE CONFIEMENTS	NBRS DE JOURS D'HOSPI	NBRS DE JOURS EN HP	NBRS DE JOURS WEEK END ABSENCE	NBRS DE JOURS CONGES	
FAM	5163	23	0	124	24	55	93	296
F.VIE	4657	368	135	49	0	276	186	511
	9820	391	135	173	24	331	279	807

4.3.1. L'absentéisme

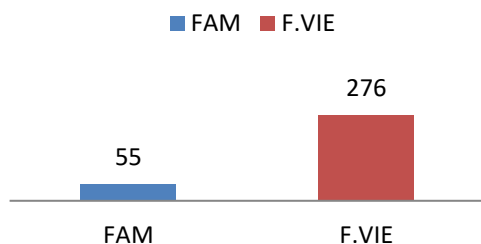
JOURS D'ABSENCES CUMULEES en 2020



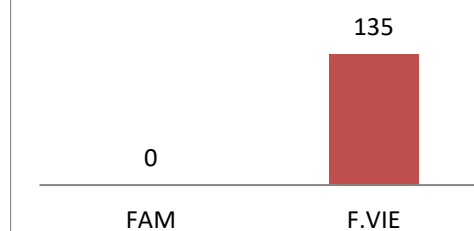
Nbres de jours d'hospitalisation 2020 au JARDIN DES AMIS



Nbres de jours d'absence sur week-end sur le F.vie et Fam année 2020

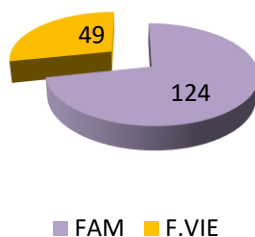


Nbres de jours de confinement au F.vie et FAM sur l'année 2020

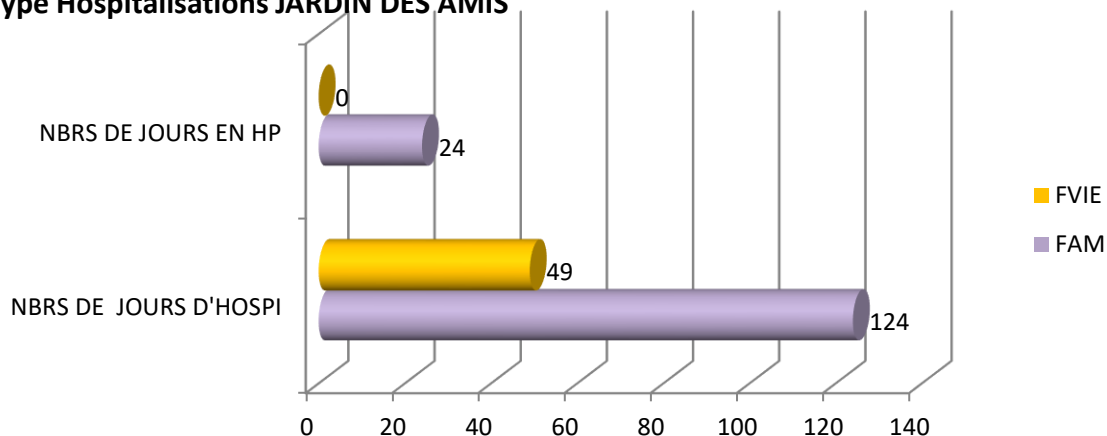


4.3.2. Les hospitalisations

Jours d' hospitalisation en 2020



Type Hospitalisations JARDIN DES AMIS



4.3.3. Les journées réalisées

Accueils AT 2020	FVIE	FAM	TOTAUX
Nbre personnes	7	1	8
Nbre Jours	368	23	391

TOTAL JOURS AT
JDA

391

Sur accueil temporaire ; 2 accueils conventionnés (1 sur 87 et 1 hors 87)

334 jours d'accueil temporaires / issus du Département 87

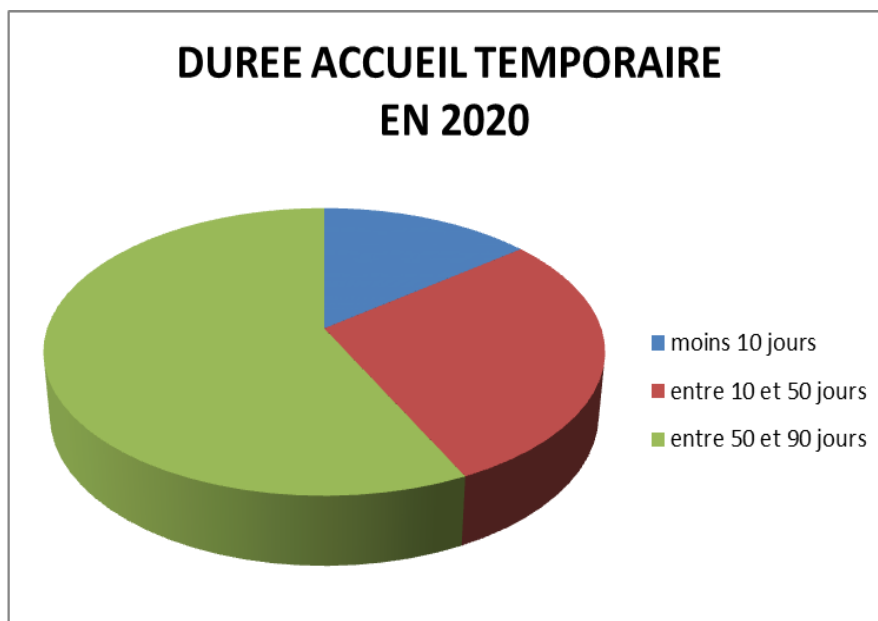
4.4. L'accueil des visiteurs

4.4.1. Les visites d'établissement ou contacts

Chaque dossier de demande d'admission et/ou d'accueil temporaire, après passage en commission, est suivi d'une rencontre avec la cheffe de service ainsi que la psychologue et d'une visite de la structure. Le contexte COVID 19 n'a pas permis de programmer de nombreuses visites. 5 visites ont pu être programmées et ont ainsi pu permettre la mise en place de périodes d'accueil.

4.4.2. Les périodes de découverte

Malgré le contexte COVID 19, des accueils temporaires ont pu être mis en place, en respectant le protocole en vigueur.



- 1 accueil temporaire d'un homme âgé de 39 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 85 jours. Le motif de l'accueil : répit et projet de réorientation.
- 1 accueil temporaire d'un homme âgé de 54 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 90 jours. Le motif de l'accueil : découverte d'une structure d'hébergement ; projet de réorientation.
- 1 accueil temporaire d'un homme âgé de 18 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 87 jours. Le motif de l'accueil : suite à un PAG, structure d'hébergement secteur adulte.
- 1 accueil conventionné d'un homme âgé de 20 ans, dépendant du département 78, d'une durée de 77 jours. Le motif de la demande : répit.

- 1 accueil temporaire d'un homme âgé de 66 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 23 jours. Le motif de la demande : congés de l'accueillant social familial (RAPHA 87).
- 1 accueil temporaire d'une femme âgée de 51 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 23 jours. Le motif de la demande : congés de l'accueillant social familial (RAPHA 87).

- 1 accueil conventionné d'un homme âgé de 19 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 10 jours. Le motif de la demande : répit de la famille.
- 1 accueil temporaire d'un homme âgé de 30 ans, dépendant du département 87, d'une durée de 10 jours. Le motif de l'accueil : répit.
-

Dans le cadre de leur projet individuel, 2 bénéficiaires ont pu quitter l'établissement durant 90 jours pour un accueil temporaire au sein d'un autre dispositif. Le motif était d'évaluer leur degré d'autonomie et de possibilité de vivre leur vie de couple au sein d'appartements accompagnés.

5. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Les projets individualisés réalisés en 2020

Chaque année, l'usager participe à sa réunion de projet individualisé afin de construire son parcours de vie. Il est accompagné de l'équipe pluridisciplinaire et des différents intervenants autour de sa situation, notamment de son représentant légal, du psychologue (lorsque cela est possible). Il lui est également proposé d'inviter des personnes ressources. Toutes les personnes présentes à la réunion de projet ainsi que le résident reçoivent une invitation officielle.

En amont, un travail préparatoire est réalisé avec le résident et l'accompagnateur de son choix afin de préparer cette réunion de projet. Pour ce faire ils utilisent une fiche accompagnateur qui comprend, le bilan de satisfaction du résident, son auto-évaluation et le plan d'action précédent.

Lors de la réunion de projet, la parole est en premier lieu donnée au résident aidé de son accompagnateur si celui-ci en éprouve le besoin.

Le référent présente ensuite le bilan éducatif, le projet de l'année précédente est balayé ainsi nous pouvons noter les actions mises en place. Ce qui n'a pas été réalisé au cours de l'année est expliqué. La parole est donnée à tour de rôle à toutes les personnes présentes afin que chacun puisse s'exprimer. Une attention toute particulière est portée aux évolutions positives ainsi qu'aux objectifs atteints. L'usager est donc au cœur du dispositif pour construire au mieux et en fonction de ses choix son projet pour l'avenir.

Ce nouveau projet est construit avec le résident et l'ensemble des protagonistes puis sera mis en œuvre pour l'année à venir. Les professionnels veilleront tout au long de l'année à la bonne mise en œuvre des objectifs définis, pour cela un retour sera réalisé à l'ensemble de l'équipe lors de la réunion hebdomadaire afin que chacun soit au fait de la situation et des objectifs à atteindre.

Le projet individualisé est rédigé par le référent, il est ensuite signé par le résident et le Directeur de l'établissement, une copie est conservée dans le dossier du résident, un exemplaire lui est remis. Le projet individualisé est réactualisé au bout d'un an comme le prévoit la réglementation.

En 2020, 28 réunions de Projet Individualisé ont eu lieu. Le retard accumulé en 2019 a été rattrapé. Dans la majorité des cas, les représentants légaux ont assisté aux réunions de Projet Individualisé en présentiel ou en distanciel.

La grille PROGEDIS est utilisée pour nous aider à évaluer les capacités des résidents en déclinant les domaines notés ci-dessous :

- Sa vie sociale
- Sa présence dans l'environnement
- Sa vie affective
- Sa vie intellectuelle et culturelle
- Sa vie quotidienne et autonomie
- Sa santé

Cette grille permet d'évaluer les besoins du résident afin de lui proposer un accompagnement individualisé en fonction des besoins repérés. Nous avons également utilisé en 2020 pour 2 résidents une grille d'évaluation du handicap psychique. Cette grille permet de connaître les potentialités de la personne et ses possibilités de mobilisation, afin d'aider à penser les actions utiles, sur son environnement et son accompagnement.

Nous avons défini lors de la réunion de projet de la personne plusieurs besoins formalisés dans la nomenclature Séraphin PH,

- besoins en matière de santé somatique ou psychique
- besoins en matière d'autonomie
- besoins pour la participation sociale

Vous trouverez les éléments détaillés dans les paragraphes 5.2.1, 5.2.2, 5.2.3.

5.2. Les accompagnements au service des projets individualisés

Nous allons développer ci-dessous les accompagnements réalisés au cours de l'année 2020.

5.2.1. L'accompagnement à l'autonomie

Les différents moments de la journée sont rythmés par des temps repérés par les résidents et encadrés par les professionnels.

Le lever, l'hygiène, la prise des traitements, les repas, l'accompagnement à l'entretien des espaces privés, les activités en individuelles ou en collectifs, le coucher. L'équipe pluridisciplinaire accompagne, aide, montre, explique, stimule en évitant lorsque cela est possible de faire à la place de toutes les actions du quotidien. Chaque bénéficiaire dispose d'un accompagnement individualisé, personnalisé en fonction de ses capacités, ainsi l'équipe s'adapte et ajuste son accompagnement en fonction des besoins repérés.

L'ensemble des professionnels de l'unité soignante et de l'unité non soignante sont vigilants en ce qui concerne l'hygiène et le soin. L'accompagnement à l'hygiène se fait le matin et ou le soir, plusieurs résidents souffrent de polyopathologies nécessitant des soins en constante augmentation. Au quotidien, les résidents sont associés à l'entretien de leur espace privatif en fonction de leurs capacités, cette activité est menée chaque mercredi matin. De plus, les Agents de Service Intérieur effectuent également un entretien hebdomadaire des chambres et sanitaires. Les draps sont changés toutes les semaines.

Les usagers sont sollicités pour mettre le couvert, débarrasser, ranger la vaisselle propre, participer à la préparation de repas lorsqu'il y a des repas dit « maison ». Ils prennent plaisir à décorer les espaces communs afin de les rendre chaleureux et accueillants. L'ensemble de ces activités en collectivité permette de créer une dynamique, de développer l'entraide, de mieux « vivre ensemble » en intégrant le respect des règles, des personnes et du matériel. Chacun participe à la vie de la collectivité en fonction de ses capacités. 2 résidents sortent en autonomie pour se rendre dans le bourg de Saint-Just-le-Martel, à la bibliothèque municipale et ou pêcher au plan d'eau de cette commune.

Ci-dessous les besoins en matière d'autonomie définis dans la nomenclature Séraphin Ph et repérés lors de la réunion de projet de la personne.

1.2 et 1.2.1 - Besoins en matière d'autonomie	FAM	F VIE
1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel	15	14
1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	15	14
1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité	1	0
1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	15	14

5.2.2. L'accompagnement pour la participation sociale

Chaque personne est différente ainsi l'accompagnement est individualisé afin de répondre aux envies et besoins formalisés dans le projet individualisé.

En 2020 nous avons effectués les accompagnements individuels suivants :

- Visites aux proches ou visio
- Visites d'autres établissements
- Prise en charge individuelle : pour aller faire des achats, des sorties plaisir (café, promenade), pour se recueillir sur un lieu de culte
- Rendez-vous coiffeur ou esthéticienne

Les usagers apprécient également les sorties payantes proposées par l'APAJH (bowling, restaurant, atelier cuisine, cinéma, concert, spectacle, laser run, journées à thèmes...). Ces sorties leur permettent de faire des rencontres et donc créer du lien avec d'autres personnes. Néanmoins, peu de sorties APAJH ont été réalisées en 2020.

L'année 2020 très marquée par les aléas en lien avec la Covid 19, les activités et sorties telles que (handball, athlétisme, piscine, théâtre...) n'ont pas pu se réaliser comme les années précédentes. La participation sociale a été empêchée, les professionnels ont proposé d'autres accompagnements pour maintenir le lien social et rassurer les résidents. (courriers aux familles, appels téléphoniques, visio).

Ci-dessous les besoins en matière de participation sociale définis dans la nomenclature Séraphin Ph et repérés lors de la réunion de projet de la personne, au 31 Décembre 2020.

1.3 - Besoins pour la participation sociale	FAM	F VIE
1.3.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	15	14
1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	15	14
1.3.1.1 - Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques	15	14
1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement	15	14
1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques	15	14
1.3.3 - Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	15	14
1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	0	0
1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi	0	0
1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages	15	14
1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	15	14
1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant	15	14
1.3.4 - Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	15	14
1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale	15	14
1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	15	14
1.3.5 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	15	14
1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	15	14

5.2.3. L'accompagnement à la santé (tous les établissements et services)

L'accompagnement à la santé se fait d'une part sur le plan somatique mais également en intégrant la partie psychique, de plus les souhaits des résidents sont pris en compte.

Pour le FAM :

Un médecin psychiatre intervient une fois par semaine en consultation. Elle apporte également, un éclairage sur des situations complexes rencontrées par l'équipe et intervient à la demande en réunion d'équipe. D'autres professionnels tels que le Podologue, le kinésithérapeute peuvent intervenir sur site. Des entretiens réguliers avec le médecin coordonnateur sont réalisés afin de mettre en adéquation les problèmes de santé du résident et les mesures préventives. Ainsi, nous pouvons anticiper les nouvelles orientations lorsque cela est nécessaire. La présence d'infirmiers et d'aides soignants au sein de l'unité soignante est indispensable. L'infirmier est l'interlocuteur privilégié pour les soins.

Cette équipe soignante met l'accent plus particulièrement sur le suivi des troubles :

- liés à l'hygiène corporelle et vestimentaire.
- d'ordre alimentaire (problèmes bucco-dentaires et de mastication, troubles de la déglutition, conduites alimentaires inadéquates.
- sensoriels visuels ou auditifs
- les troubles de l'équilibre et les difficultés à la marche : travail en étroite collaboration avec les kinésithérapeutes (soit à domicile soit au cabinet)

L'accompagnement de cette équipe permet de :

- prévenir et dépister les pathologies évolutives dont la fréquence augmente avec l'âge et les facteurs de risques surajoutés (tabagisme, ...) en particulier les pathologies cardio-respiratoires et cancéreuses. Dans ce cadre, l'équipe infirmière fait les hémocults pour les personnes de plus de 50 ans, elle surveille les glycémies capillaires pour les personnes à risque une fois par semaine et réalise une surveillance du poids 1 fois/mois (voir plus si besoin).
- d'anticiper le risque iatrogène.
- d'accompagner les résidents aux consultations et hospitalisations (lorsque cela est possible), d'améliorer la qualité des transmissions auprès des professionnels au retour d'examens.

Pour le FDV :

- Un médecin psychiatre intervient une fois par semaine en consultation. Elle apporte également, un éclairage sur des situations complexes rencontrées par l'équipe. D'autres professionnels de santé interviennent également sur site tels que le podologue, le kinésithérapeute, les Infirmières libérales.
- Un médecin généraliste est présent une fois par semaine au sein du foyer de vie. Les résidents ont tous le médecin traitant de leur choix. 12 résidents sur 14 consultent le médecin généraliste de l'établissement.
- Nous comptons parmi l'équipe éducative une référente et un co-référent santé qui sont chargés de coordonner les soins des résidents de cette unité puis de faire le lien avec l'ensemble des professionnels.

Ci-dessous pour 2020 les consultations et hospitalisations :

Infirmier	43
Généraliste	60
Médecin	7
Psychiatre	47
Psychologue	12
Pédicure	18
Ophtalmologue	4
Cardiologue	0
Gynécologue	1
Rhumatologue	0
Endocrinologue	0
Dentiste	10
ORL	2
Radiologue	4
Orthophoniste	37
Hospitalisation	1

Ci-dessous les besoins en matière de santé somatique ou psychique définis dans la nomenclature Séraphin Ph et repérés lors de la réunion de projet de la personne.

1.1 et 1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique ou psychique	FAM	FVIE
1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	15	14
1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles	15	14
1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur	5	5
1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire	5	3
1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	7	2
1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne	5	3
1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives	3	0
1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices	4	0
1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	15	14
1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de la santé	15	14

5.2.4. Les Soins et le prendre soin (partie supplémentaire pour l' EAM)

Les usagers qui vivent au FAM nécessitent une prise en charge soignante importante et continue du fait de leur handicap et/ou de pathologies associées. Le soin est souvent vécu comme une contrainte car il répond à des règles d'hygiène et de sécurité strictes, mais le soin est avant tout indispensable pour « permettre de... ». En effet en améliorant ou en stabilisant l'état de santé du résident, le soin lui permet de maintenir ou d'améliorer ses capacités, son autonomie à effectuer certaines activités et à prendre du plaisir à se réaliser.

Le soin c'est : soulager, prendre soin au quotidien, aider physiquement et moralement, accompagner, éduquer, écouter, rééduquer, appareiller, rassurer, prévenir, stimuler...

L'équipe pluridisciplinaire soignante assure une prise en charge constante auprès du résident le jour comme la nuit et tous les jours de l'année. Chaque acteur du soin, quelque soit sa fonction, intègre le prendre soin dans sa pratique quotidienne et participe activement à l'ensemble des événements institutionnels, commissions. Les soignants selon leur fonction participent directement ou indirectement aux activités, aux sorties extérieures et effectuent de nombreux accompagnements médicaux. Les soignants proposent plus particulièrement des activités liées à la santé telles que : balnéothérapie, marche santé, motricité, éducation à la santé (lavage des mains, hygiène dentaire, l'alimentation...)

Au cours de l'année 2020 un travail très important lié au COVID 19 a été mené en lien avec les équipes éducatives sur le lavage des mains, le port du masque et les distanciations physiques, ainsi que sur les explications nécessaires à la compréhension de la gravité du virus COVID 19.

Ce travail a pu être mené lors des réunions des résidents chaque Lundi matin, des rappels quotidiens lors de la prise des traitements, des ateliers menés par des IDE et/ou AS.

5.2.4.1. Les soins médicaux et paramédicaux réalisés

Les résidents du foyer d'accueil médicalisé vieillissent et souffrent de polypathologies aggravatrices nécessitant des soins en constante augmentation (diabète, dyslipidémie, obésité, syndrome métabolique...). La présence simultanée de troubles psychiques et somatiques nécessite une prise en charge globale de l'utilisateur qui induit une coopération accrue entre médical et social. Les usagers sont suivis par le médecin généraliste de leur choix qui peut intervenir au sein du Foyer ou sont accompagnés au cabinet médical.

Le médecin coordinateur présent 2 demi-journées par semaine permet de faire le point sur les différentes consultations notamment lors des bilans annuels avant chaque projet individuel (examen physique, sensoriel, motricité.., recommandations d'activités (motricité fine, mémoire, activités physique), devenir de l'utilisateur).

La présence infirmière est quant à elle indispensable au sein du foyer. L'infirmière est l'interlocuteur privilégié pour les soins des personnes ; elle met l'accent plus particulièrement sur le suivi des troubles :

- d'ordre alimentaire (problèmes bucco-dentaires et de mastication, troubles de la déglutition, conduites alimentaires inadéquates, un suivi stomato est réalisé 2 fois par an. La vigilance pour les fausses routes lors des repas est accrue. Le chariot d'urgence a été rapproché des salles de restauration pour une réactivité plus importante.
- liés à l'hygiène corporelle et vestimentaire, les usagers sont stimulés lors de tous les actes de la vie courante afin de préserver au maximum leur autonomie.

Lors des consultations médicales les résidents sont accompagnés en priorité par une infirmière ou une aide soignante, certains peuvent s'y rendre en autonomie par un taxi.

Consultations et examens en 2020

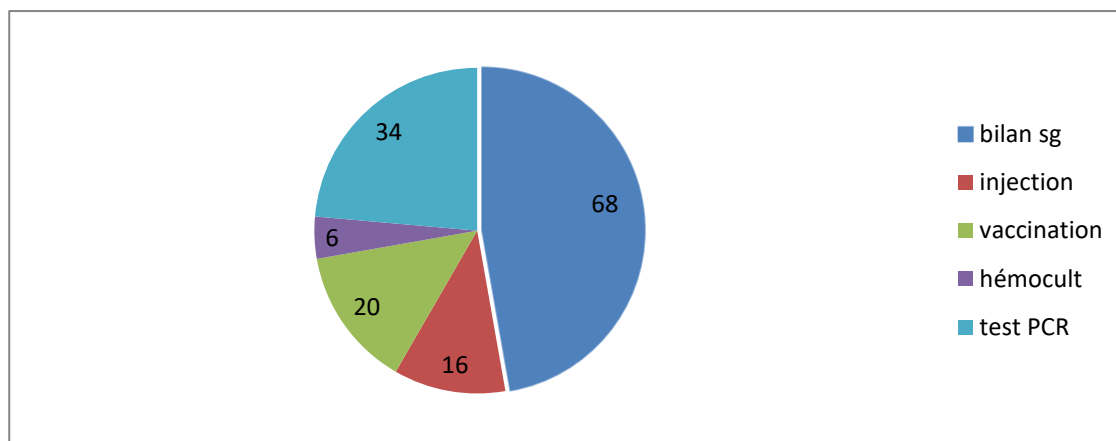
Consultations	nombres
Médecins généralistes	223
Médecins psychiatres	80
Dermatologues	6
orthopédistes	1
urologues	8
pneumologues	4
ORL	3
Cardiologues	8
Rhumatologues	1
Ophtalmologues	8
Dentistes	24
Angiologues	2
Radios et imagerie	21
Hématologues	2
Néphrologues	3
Neurologues	4
Maladies infectieuses	1
Digestifs et viscérales	1
Gastroentérologues	2
Radiothérapie	1
Anesthésie	1

Consultations paramédicales

paramédicaux	Nombres de soins
ergothérapeute	3
kiné	283
audioprothésiste	2
pédicure	48

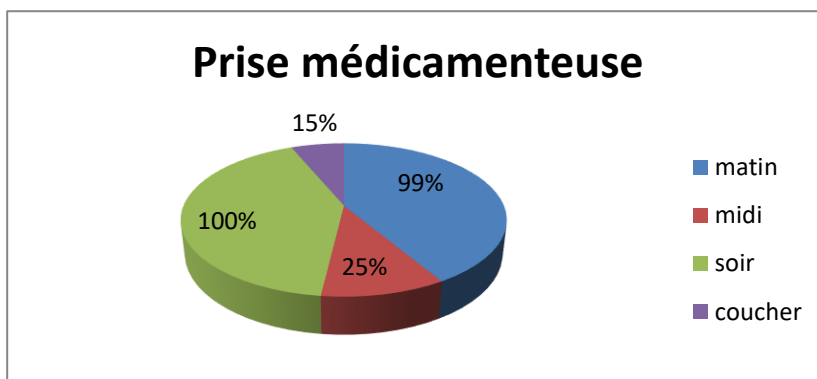
Les consultations sont en constantes augmentation du fait du vieillissement de la population.

Soins Infirmiers en 2020



Cette année nous avons réalisé de nouveaux soins en lien avec le COVID, les tests PCR. Ces soins ont nécessité de larges temps d'explication aux usagers afin de leur faire accepter et comprendre le soin. Par ailleurs il a fallu expliquer ce en quoi était l'isolement aux usagers concernés avérés positifs au COVID 19 et l'utilisation des différents EPI au personnel.

La prise des traitements



Le diagramme nous montre que tous les usagers ont au moins une prise de médicaments par jour et la grande majorité nécessite une prise au moins bi quotidienne. Au total 285 comprimés sont distribués en moyenne chaque jour (sans compter les traitements occasionnels) .

Depuis le mois de Mars 2020 les usagers viennent prendre leurs médicaments à la salle de soins matin midi soir et coucher afin de les rendre acteur de leur traitement. De plus ainsi nous incitons à la mobilité, notamment monter et descendre des escaliers. Avant chaque prise de médicaments les usagers procèdent à un lavage des mains.

Les traitements sont prioritairement administrés par les infirmières, puis les aides soignantes.

5.2.4.2. Les soins spécialisés en psychiatrie

Tous les usagers du FAM ont un suivi psychiatrique par trimestre.

Un médecin psychiatre vient sur site une après midi / semaine. Le médecin est mis à la disposition du Fam par le CHS Esquirol. Afin de préserver une autonomie des résidents se rendent à son cabinet de consultation au CHS Esquirol. Cependant certains usagers ont conservé leur ancien psychiatre et y sont donc accompagnés. Le médecin psychiatre peut être amené à intervenir lors des réunions d'équipe afin d'évoquer une ou des situations problématiques.

Les traitements si besoins à visée psychiatriques sont en très forte baisse. En 2020 seulement 4 traitements si besoins ont été administrés. Cela s'explique par une stabilité des troubles et une prise en charge pluridisciplinaire adaptée.

5.2.5. L'accompagnement et le soutien psychologique

Deux psychologues interviennent au sein de l'EAM du Jardin des amis, une est affectée au FAM, l'autre au Foyer de Vie. Des changements seront opérés en 2021 afin qu'il y ait l'intervention d'une seule psychologue sur l'ensemble des usagers.

Pour le FAM :

La psychologue intervient tous les mercredis.

L'accompagnement psychologique se fait de différentes manières :

- par des entretiens individuels formels,
- par des entretiens individuels ou collectifs informels,
- par des entretiens avec les familles des résidents,
- en réunion d'équipe,
- lors des projets individualisés.

Les entretiens individuels formels :

Ces entretiens sont programmés et s'initient en réunion d'équipe et font l'objet d'une proposition ou demande d'accord des résidents concernés.

Ces entretiens sont une aide à la verbalisation des ressentis et besoins difficilement exprimés, une aide à la compréhension de certaines situations (relations, liens familiaux...). Ils peuvent être l'objet d'une évaluation psychologique.

Les entretiens individuels ont lieu dans le bureau de la psychologue. Les suivis individuels sont programmés, à intervalles réguliers et repérés pour les résidents.

Ces entretiens font l'objet d'écrits, transmis la plupart du temps, à l'équipe pluridisciplinaire afin d'amener des hypothèses et élaborer des pistes de travail pour l'accompagnement des usagers.

Quelques résidents bénéficient d'un suivi hebdomadaire (4 personnes) où à la quinzaine (2 personnes).

Les entretiens individuels ou collectifs informels :

Ces entretiens informels sont des temps ne correspondant pas à des critères programmés. Ces échanges instaurés avec les résidents permettent un contact spontané, une interaction relationnelle choisie, un vécu parfois moins intrusif.

Ces entretiens informels s'inscrivent dans cette quotidienneté, dans le mouvement de la vie institutionnelle et ne sont pas dépourvus de structure ; une simple conversation permet de prendre une orientation avec la verbalisation des affects, des émotions... c'est ce contenu qui fera l'objet de transmissions écrites ou orales à l'ensemble de l'équipe.

Les entretiens dans le cadre des suivis et en informel soit en individuel ou bien en collectifs, en 2019 ont eu pour thème :

Les relations aux autres, les relations affectives, la maladie, le vieillissement, les activités, les absences pour maladie du personnel, le départ de plusieurs salariés, du directeur adjoint, de la cheffe de service, l'arrivée de nouveaux salariés et direction.

Les entretiens avec les familles des résidents :

La famille constitue un des maillons essentiels du travail engagé avec les personnes accueillies afin de conserver les liens existants et permettre un épanouissement harmonieux.

Réunion d'équipe :

Avec les équipes éducatives le temps de travail concerté est de 2h00 hebdomadaire. Une partie de la réunion se fait autour de l'organisation, de la refonte de certains projets éducatifs, de la cohésion d'équipe. Le point est fait de façon systématique sur l'état et la qualité de vie des personnes accompagnées, la gestion des situations complexes et le suivi des actions prioritaires du plan d'accompagnement des résidents.

Le Foyer de Vie :

La psychologue intervient une semaine sur deux le mercredi.

-Le matin : transmissions (chef de service et psychologue), temps d'entretien avec les résidents, famille, rédaction et/ou transmissions orales (chef de service ou équipe) .

-L'après-midi : participation à la réunion d'équipe (participation sur une partie de la réunion), temps d'écrit ou d'entretien avec les résidents.

L'accompagnement individuel :

Le contenu des consultations du psychologue : les consultations ont lieu à la demande des résidents (rencontres spontanées), ou à la demande des membres de l'équipe éducative et/ou de la direction. Ils peuvent se réaliser seul (psychologue-résident) ou en présence d'un membre de l'équipe si besoin ou si demandé par le résident.

Entretiens réalisés en 2020 : suivi psychologique, entretien pour avis, entretien d'élaboration autour d'une situation problème : **65**

Les entretiens sont un moment privilégiés permettant l'expression et l'élaboration.

Bilans et diagnostics sur le fonctionnement psychique : neuropsychologique et / ou de personnalité, bilan cognitif (outil : VINELAND), diagnostic différentiel : **5**

Accompagnement téléphonique durant la période du confinement : 20 appels

L'accompagnement en groupe :

Il n'y a pas eu d'accompagnement en groupe sur l'année 2020 : Ce projet n'a pas eu lieu au regard d'un temps de travail trop restreint pour se faire.

Le groupe Vie Affective et Sexuelle n'a pas pu débuter en 2020, il se mettra en place en 2021 si le temps de travail du psychologue le permet.

Le projet personnalisé :

Bilan psychologique réalisé (outil VINELAND) dans le cadre de la préparation du projet avec le résident et l'équipe.

Participation aux réunions de projet : aide à la compréhension des éléments concernant le fonctionnement psychique et cognitif du résident. Cette aide se base sur une analyse et une évaluation réalisée en amont lors des rencontres et entretiens avec les résidents.

Lors du temps de réunion de projet, la psychologue participe à l'échange avec la famille et le résident. Il peut amener un éclairage sur les questionnements de chacun si besoin en collaboration avec la chef de service et l'éducateur présent.

L'évaluation : elle se base sur la passation de la VINELAND qui donne des éléments précis sur l'évolution ou l'involution globale (cognitive, physique, intellectuelle, psychologique) des résidents. Elle est réalisée par la psychologue et les membres de l'équipe chaque année au moment de la réunion d'équipe et de la préparation du projet individualisé du résident.

Entretien d'accueil pour les personnes faisant des demandes d'admission : 3 entretiens

La psychologue reçoit les personnes ainsi que leurs accompagnants (famille ou autre) afin de réaliser un premier bilan. Ce bilan est intégré à son dossier d'admission. Il permet d'éclairer l'ensemble des professionnels sur les éléments principaux de fonctionnements de la personne et participe à la détermination et l'adaptation du parcours de la personne.

Intervention des psychologues auprès des familles : 2 rencontres famille

Le psychologue rencontre les familles lors des projets individualisés. Les rencontres en dehors de ce temps là peuvent avoir lieu à la demande des familles, du résident, de l'équipe éducative, et / ou de la direction.

Intervention des psychologues auprès de l'équipe :

Intervention auprès de l'équipe pluridisciplinaire lors des temps de réunion d'équipe le mercredi après-midi.

Collaborations et partenariats :

Échanges réguliers avec les professionnels du centre hospitalier Esquirol lors des hospitalisations des résidents mais aussi avec l'équipe mobile (EMHP) dans le cadre d'un travail transversal d'accompagnement et de réflexion autour des résidents, de leurs symptômes, de leurs besoins d'accompagnement, de leur projet.

5.2.6. La coordination au service d'un accompagnement global

Selon les objectifs mis en avant lors des réunions de projet, l'équipe a dû mettre en œuvre des actions permettant de répondre à la demande de chacun. Le travail en partenariat et la coordination entre les services ont permis une meilleure cohérence.

Selon les prises en charge, des réunions sont mises en place afin d'échanger autour de la situation et de permettre un réajustement de l'accompagnement.

- Réunions de service avec présence de la psychiatre pour adapter les prises en charge et prendre en considération la personne dans sa globalité.
- Rencontre avec l'E.M.H.P / les mandataires judiciaires/ les différents services afin d'être dans une logique de parcours... Ainsi des résidents ont pu être réorientés vers des EHPAD et/ou ont pu profiter de périodes d'accueil temporaire sur d'autres établissements.

5.3. Les prestations au service des projets individualisés

Les projets individualisés ont permis de mettre en exergue les différentes prestations nécessaires au suivi de chacun. Ainsi, des activités sont mises en place en intra- et extra-muros. L'année 2020 ayant été impactée par la COVID 19, les activités extérieures ont été limitées. Cependant, l'équipe pluridisciplinaire a su garder à l'esprit les différents objectifs et faire preuve de créativité pour proposer des activités occupationnelles et des activités en lien avec les objectifs de chacun.

Jusqu'en début d'année 2020, les activités proposées étaient différenciées selon le service auquel la personne était rattachée (FAM ou FDV). Au vu de la mutualisation des deux services en septembre 2020, l'équipe a œuvré petit à petit afin de proposer des activités mutualisées, répondant aux besoins de chacun. Le FAM et le FDV proposent désormais des activités communes, en prenant en compte les capacités de chacun et en adaptant les groupes.

Ci-dessous, vous trouverez les activités mises en place en 2020.

5.3.1. Les activités artistiques et culturelles

La créativité :

Des ateliers manuels sont mis en place de manière régulière : l'atelier Création est proposé 2 fois par semaine, par groupe de 5 résidents environ. Cet atelier créatif permet un travail autour de la motricité, de la concentration. Il est un support d'expression émotionnelle et artistique et permet la personnalisation des lieux de vie par l'intermédiaire de peintures, dessins, compositions, maquettes, décorations...

De plus, une bénévole est intervenue de manière ponctuelle durant l'année afin de proposer une activité créative permettant aux bénéficiaires de réaliser différents supports décoratifs, bijoux, cartes... Le groupe était formé de 9 personnes.

L'origami :

Cette activité de pliages artistiques permet de travailler la motricité fine, la minutie, la patience, la concentration et la reproduction. L'objectif principal est de créer des objets décoratifs, des boules de Noël, des bijoux... Les bénéficiaires ont ainsi pu créer une parure de bijoux pour le départ en retraite du médecin coordinateur.

Le groupe est constitué de 9 personnes.

Le théâtre :

L'activité est menée par un professeur de Théâtre et l'éducatrice référente. Les comédiens (9 bénéficiaires) travaillent une pièce de théâtre basée sur l'improvisation afin de développer leur imaginaire et leur créativité. Cette activité permet aux résidents de mieux appréhender leurs émotions et de valoriser leurs capacités afin de prendre confiance en eux. Elle est programmée de manière hebdomadaire, hors congés de l'intervenant. Le contexte COVID 19 n'a pas permis une régularité de l'activité durant l'année 2020. Le confinement a impacté les séances ; ce qui n'a pas permis la mise en place de la pièce annuelle.

Le groupe est constitué de 9 personnes.

La bibliothèque :

Un groupe de 7 personnes, accueillies sur le FDV, se rend régulièrement à la bibliothèque de Saint Just le Martel afin d'emprunter des livres, des Dvd et/ou des Cd. Cette bibliothèque est accessible gratuitement.

2 résidents s'y rendent de manière autonome.

5.3.2. Les activités de maintien des acquis

La pédagogie :

Cet atelier est planifié une fois par semaine, par groupe, notamment pour les résidents du FDV. Les activités et exercices proposés permettent un maintien des acquis, la découverte culturelle, la citoyenneté...

Les objectifs principaux sont: la sensibilisation au monde qui les entoure, l'apprentissage des gestes éco-citoyens afin de susciter une ouverture aux autres, notions de diversités, respect de l'autre et de sa planète et valeurs d'entraide et tolérance.

Groupe de 4 résidents

La cuisine :

Mensuellement, les bénéficiaires préparent un repas pour l'ensemble des résidents. Le repas est réalisé après avoir été accompagné en amont ; de la recherche du menu jusqu'à sa confection. L'objectif étant de sensibiliser à l'équilibre alimentaire, aux spécialités culinaires du monde entier, d'acquérir des compétences culinaires, d'obtenir un travail d'équipe et de mettre en avant l'importance du respect des consignes.

Cet atelier permet d'éveiller la curiosité de chacun et de permettre aux personnes de maintenir leurs acquis antérieurs.

Les jeux de société :

Des activités jeux de société sont proposées régulièrement aux bénéficiaires, par groupe. Cette activité est une médiation permettant le maintien des apprentissages, un travail autour de la mémoire, la concentration afin d'éviter les régressions cognitives et de respecter les règles.

2 à 6 résidents.

Les achats :

Chaque semaine, des accompagnements aux courses sont planifiés, par petits groupes. Cet accompagnement permet à chacun de faire ses achats de première nécessité en lien avec son hygiène, ses loisirs, ses collations... L'accompagnement est davantage axé sur l'autonomisation, les repères dans l'espace, l'intégration des codes sociaux, l'affirmation de soi et le positionnement dans les choix ainsi que l'assimilation de la valeur de l'argent. Le but étant de ne pas faire à la place de. Le contexte Covid a impacté ces accompagnements qui ont dû être pensés différemment (groupe plus restreint / achats effectués par l'équipe à partir d'une liste de courses effectuées par la personne...)

La majorité des usagers.

5.3.3. Les activités de bien être

L'esthétique :

Ces séances présentent un moment de douceur et de bien-être pour les bénéficiaires qui apprécient les massages apaisants ou qui sont dans le besoin de se recentrer sur leur rapport au corps. La valorisation et l'estime de soi sont des notions abordées pour une meilleure conscience de ses besoins.

La Relaxation

Séances appréciées pour les résidents en recherche d'apaisement et d'imaginaire. Objectifs: La relaxation apporte un certain réconfort en l'amenant à se recentrer sur lui positivement, en diminuant les tensions de manière contenante par le biais d'histoire, de musique douce et de lumière chaude. Chaque groupe est constitué de 3 résidents.

Les activités motrices :

Cette activité sportive est animée par l'équipe éducative et les soignants, par groupe de 5 personnes. Des exercices sont proposés afin de permettre à chacun de se mouvoir. Elle est principalement destinée aux personnes nécessitant une mobilisation physique régulière mais adaptée à des conditions physiques fragilisées. Les axes de travail principaux sont les suivants : Travail de motricité, d'adresse, d'équilibre et de souplesse.

L'athlétisme :

Cette activité est organisée à l'extérieur de l'établissement, par des bénévoles de « Limoges Athlé ». Chaque mercredi, 5 personnes accueillies au sein du FDV sont accompagnées à l'athlétisme. Le confinement et les protocoles en lien avec la COVID 19 ont impacté les séances qui ont dû être interrompue de mars à septembre et en décembre.

Les séances d'athlétisme participent au lien social par la rencontre de personnes extérieures et au bien être physique par l'amélioration des conditions physiques et la décharge mentale maîtrisée dans un cadre bienveillant. Actuellement les bénéficiaires sont inscrites sur cette activité en tant que loisir. Ils sont non compétiteurs.

Le handball :

2 personnes du FDV participent à cette activité animée par un entraîneur, joueur du « LH87 ». Elles retrouvent des sportifs du KAOLIN. Ce sport assure une cohésion et permet aux sportifs d'évacuer positivement toutes les tensions. Il permet l'intégration des règles sportives, de prendre en compte la notion d'esprit d'équipe et participe au lien social et au bien être physique. L'activité a eu lieu seulement sur le premier trimestre 2020 car le contexte COVID n'a pas permis la continuité de sport en salle.

La Gym volontaire :

Un groupe de 7 personnes est inscrit à la gym volontaire, en milieu ordinaire, dans un village voisin. L'activité a pu être effective seulement sur le premier trimestre 2020 au vu du contexte sanitaire.

Les balades :

Temps ressourçant en dehors du quotidien permettant de changer d'environnement et de découvrir de nouveaux lieux et paysages.

Les objectifs étant d'assurer un bien être physique et psychique en rompant avec le quotidien ; un travail autour du respect de la signalisation piétonne et de la vigilance et une prise en compte de l'adaptabilité de son environnement.

La piscine :

Accompagnés d'un éducateur, des groupes de 4 à 6 résidents ont pu bénéficier, sur le premier trimestre 2020 et sur le dernier trimestre 2020, de séances au centre aquatique.

Cette activité permet la mobilisation du corps de manière douce et relaxante et un relâchement des tensions physiques et psychiques.

5.3.4. Les sorties en autonomie : intégration dans la vie de la cité

Certains bénéficiaires, notamment les personnes accueillies sur le FDV, sont accompagnées vers un gain d'autonomie et une insertion dans la vie du village. Ils sont amenés à se rendre en autonomie dans le bourg de St Just le Martel afin d'effectuer leurs achats (tabac/ café...), de se rendre à la bibliothèque, d'aller à pêcher à l'étang du village, de se rendre à la Poste, à la Mairie...

5.4. Les actions de prévention et de sensibilisation

5.4.1. La prévention et l'éducation à la santé

Un bilan de santé est réalisé chaque année en fonction des besoins auprès des médecins suivants (généralistes, dentistes, ophtalmologistes, gynécologues). Au FDV, 2 professionnels sont référents santé afin de coordonner le suivi. Chaque usager doit être acteur de sa santé et fait intervenir des professionnels en libéral pour les soins.

Au FAM, l'IDEC coordonne les actions avec les 2 autres infirmières du service.

La réunion hebdomadaire des résidents permet des informations sanitaires, des rappels en ce qui concerne l'hygiène bucco-dentaire et le lavage des mains... Le contexte sanitaire en lien avec la COVID 19 a suscité de nombreuses informations de prévention et d'informations. L'explication et le rappel des différentes mesures en lien avec la COVID ont permis de favoriser la compréhension de tous et d'éviter d'accentuer certaines angoisses et/ou certains troubles du comportement.

5.4.2. L'usage d'internet et des réseaux sociaux

Le contexte COVID a permis une avancée notable quant à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux. Des visioconférences ont pu être mise en place avec certaines familles afin de maintenir un lien.

La mise en place de supports adaptés à la communication des bénéficiaires n'ayant pas accès à la lecture a favorisé des recherches sur ordinateur. Avec l'association des bénéficiaires, un tableau avec pictogrammes, affichant les menus de la semaine, a ainsi pu être mis en place dans la structure ainsi qu'un tableau d'activités quotidien.

6. PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

6.1. Les projets spécifiques

Pas de projet spécifique finalisé en 2020, toutefois un partenariat est en train de naître avec l'association terre en partage, qui est à quelques mètres de notre établissement. Une convention est en cours d'élaboration et sera formalisée en 2021.

6.2. Les partenariats professionnels

L'association La Compagnie Les Barbus :

Le but est de concourir au bien être et à l'épanouissement des usagers au travers de séances d'exercices et d'improvisations avec l'intention de réaliser une représentation devant un public.

Fréquence : mardi après-midi à LIMOGES d'une heure trente.

Participants : 8 usagers.

Convention : 1/10/2019 au 30/06/2020 et reconduite.

Permanence Mandataire Judiciaire sur site : Plusieurs Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs ont tenu des permanences durant l'année 2020.

6.3. Les partenariats de santé

- l'Equipe Mobile Handicap Psychique d'ESQUIROL : pour plusieurs situations complexes. Suivi de 4 personnes.
- IFAS : Accueil de 3 stagiaires aides soignantes
- IFSI Croix Rouge Française : Accueil de 3 étudiantes IDE

6.4. L'intervention d'association bénévole

L'association des Chiens Visiteurs :

But : apporter un peu de chaleur, un peu de sourire voire d'émotion et par la même occasion de mettre des mots sur le ressenti des usagers. En second temps un apport éducatif sur le savoir être et faire auprès des chiens visiteurs est transmis.

Fréquence : tous les 15 jours (3 interventions en 2020).

Participants : 6 usagers en moyenne.

Convention : 5/01/2018 par tacite reconduction.

Bénévole, Madame DAVID :

But : Passer du temps avec les usagers de façon régulière dans le cadre d'échanges, d'activités telles que la cuisine, les ballades, la confection de décors, d'objets ou travaux manuels...

Fréquence : 2 fois par mois, le mercredi après-midi

Participants : 6 usagers en moyenne.

Convention : depuis 5/01/2017 jusqu'au 15/06/20

Mme David a souhaité arrêter son bénévolat, un moment de convivialité à été partagé fin août avec les résidents, les professionnels afin de la remercier pour son implication.

7. L'EXPRESSION DES USAGERS

7.1. Le conseil de la vie sociale

La réélection s'est opérée cette année. Un seul collège unique a été formalisé incluant la représentation des usagers du fam et du foyer de vie.

7.2. Les enquêtes de satisfaction

Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée en 2020.

7.3. Groupes de paroles ou d'expression

Le groupe d'expression :

Des groupes d'expression sont mis en place ponctuellement, par groupe de 5 résidents afin de favoriser l'expression de chacun et de permettre un travail autour des habiletés sociales. Lors de ces ateliers, le débat est ouvert, dans le respect de chacun autour de notions qui concernent le quotidien et la vie collective (règles collectives, codes sociaux, respect...)

Lecture, débat :

Cette activité est proposée, ponctuellement, par groupe de 5 personnes. Elle permet des échanges autour des actualités et ouvre vers une meilleure compréhension de notre société actuelle.

8. LES EVENEMENTS OU LES DEFIS RELEVES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire en lien avec la COVID 19 ainsi que les différents confinements et couvre-feux ont impacté le fonctionnement habituel de l'établissement.

L'équipe pluridisciplinaire a dû faire preuve de créativité afin de permettre à chacun de ne pas se sentir trop isolé. Des visio-conférences ont pu être organisées afin d'éviter la rupture des liens. Les rendez-vous psychologues et psychiatres ont pu être maintenu par téléphone.

Concernant les activités, les activités sportives extra-muros et le théâtre ont été fortement impactés. Les entraînements, les répétitions et les événements en lien avec ces dernières n'ont pas pu être mis en place (journées inter-établissement/ festival/ représentation annuelle...) Afin d'éviter une sédentarité, d'éviter un repli des bénéficiaires et afin de ne pas altérer les repères de chacun, de nouvelles activités ont été proposées.

Challenge Alphabet :

Un challenge a été mis en place au sein du SAVS de la Fondation 87. En partenariat avec le SAVS, l'équipe éducative a pu accompagner les bénéficiaires à participer. L'objectif : 1 jour/ 1 lettre/ 1 photo de la représentation de cette lettre par la personne. Les photos étaient ensuite exposées à l'ESAT, à Limoges.

Le Cirque sans contact :

Un spectacle sans contact, dans le parc extérieur de l'établissement, a été programmé afin de permettre à l'ensemble de la structure de profiter d'un moment convivial et d'évasion. La troupe de Cirque mettait en scène des animaux. Tous les bénéficiaires ont été spectateur.

Les parcours santé :

Des parcours santé ont pu être proposés, dans le parc de l'établissement

Ecriture :

Des ateliers d'écriture ont été mis en place ponctuellement afin de permettre à certains d'écrire sur leurs ressentis du moment. 5 résidents étaient investis dans cet atelier.

Divers :

Plusieurs activités occupationnelles ont été mises en place telles que :

- Défilé de mode avec perruques confectionnées par les usagers,
- Battles de danse en extérieur,
- Concours de pêche à la mare de l'établissement,

Ces activités ont permis aux personnes d'échanger des moments de plaisirs dans un contexte contraint.

9. LA DEMARCHE QUALITE

Les outils d'une politique structurée et de gestion des risques existent et sont opérationnels : Plan Bleu, DUERP, dispositifs de signalement.

Le DUERP, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est formalisé et présenté au CHSCT chaque année. Il est réévalué par un groupe de travail. Un bilan d'application et d'envisager les difficultés et les réajustements éventuels. Les thèmes concernent les risques psychosociaux, activité physique, incendie, explosion, déplacements, organisationnels, risques biologiques et chimiques. La prochaine révision du DUERP est prévue en Novembre de cette année.

Le Plan Bleu, outil actualisé répond aux événements extérieurs et de fonctionnement de la structure (canicule, pandémie grippale, légionellose, infection invasive à méningocoque, intempéries). Il a été déclenché plusieurs fois en lien avec le climat et l'évènement COVID 19.

9.1. Gestion des risques

LE JARDIN DES AMIS	MJA	
ETUDE FEI	FVIE + FAM	
FAM	2020	
	EI	EIG
TROUBLE COMPORTEMENT PATHOLOGIE	67	2
ERREUR MEDICAMENTEUSE PROBLEME MATERIEL SOINS	9	
ALIMENTATION RESTAURATION	6	
MATERIEL	12	
TOTAL	94	2

L'évènement COVID 19 par les périodes de confinement et des préconisations changeantes a généré beaucoup de passages à l'acte.

Pour la colonne EI, nous constatons un nombre important d'évènement lié au comportement des usagers.

Pour la colonne EIG, au nombre de deux, il est associé à deux évènements :

- l'un concernant une tentative de suicide d'un usager. Une hospitalisation s'est opérée et une cellule de crise morbidité et mortalité s'est organisée. Un accompagnement s'est réalisé auprès des usagers et également un accompagnement s'est réalisé auprès des personnels affectés.
- L'autre concernant une tentative de viol entre usagers. Une cellule de crise s'est opérée et une enquête de gendarmerie s'est réalisée.

9.2. Les formations au service de la qualité de l'accompagnement

Le programme des formations n'a pas pu être réalisé cette année.

9.3. Groupes de travail ou projets spécifiques

Le programme des formations n'a pas pu être réalisé cette année.

9.4. La révision des outils de la loi 2002-2

La réécriture du projet d'établissement 2019-2024 a été différée. Elle s'explique par l'évènement COVID 19 mais également par l'absence de la précédente équipe de direction. La venue de la nouvelle équipe a repris la démarche et la finalisation est en cours. Elle devrait s'achever soit en fin d'année pour le premier trimestre 2021. Concernant, les outils 2002.2, ils seront réactualisés en 2021 en conformité avec le calendrier.

Tableau prévisionnel des révisions :

	Dernier document validé	Prochaine révision
Projet d'établissement	18 Février 2016	1 ^{er} trimestre 2021
Règlement de fonctionnement	5 mars 2012	2021
Contrat de séjour	1 ^{er} Novembre 2017	2021
Livret d'Accueil	24 Février 2011	2021
Evaluation interne	2016	2021
Evaluation externe	2018	2023
Plan Bleu/Vigipirate/Canicule	JUIN 2020	
CVS (élection & règlements)	Nov. 2018	Oct. 2020

9.5. Les évaluations réalisées

Elles sont intégrées dans le tableau ci-dessus.

9.6. Les formations au service de la qualité de l'accompagnement

Formations collectives prévues / informations collectives réalisées

9.7. Suivi du plan d'actions de l'année

Cf. Plan stratégique à 5 ans de l'établissement

Conclusion sur l'année

L'établissement s'est modifié sur un plan organisationnel en lien avec le projet de transformation des deux établissements (FAM et Foyer de Vie) en une seule entité. Les modalités, confère le projet stratégique de la Plateforme Accueil & Soins précise les changements.

Cette évolution a été engagée dans sa continuité durant l'évènement COVID 19. L'ensemble des personnels de la structure engagé et volontaire se sont investis dans ce projet.

L'ouverture sur l'avenir est de poursuivre une « ouverture » de la structure plus affirmée en faisant valoir les droits des usagers.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap